

BULLETIN MUNICIPAL AVRIL 2015

Le mot du maire

Chers amis, Avec le printemps et les beaux jours qui arrivent, il nous faut penser déjà à organiser nos festivités d'été. A l'occasion d'une réunion organisée par Marilou Gasowski, notre ancienne infirmière à la retraite depuis quelques semaines et nouvelle présidente du Comité des Fêtes, une amorce de programmation nous a été présentée incluant diverses innovations comme la « Course à l'œuf » qui a eu lieu au milieu des vacances pascales des enfants de la région Rhône-Alpes Auvergne ou la « Soirée Médicale » du 24 Avril à l'occasion de laquelle les fonds collectés cet hiver pendant la quinzaine des crèches, ont été remis à une association de recherche médicale stéphanoise « AIRE » : trois médecins qui ont reçu des prix, nous ont fait des présentations sérieuses de leurs travaux de recherche. Mais Marilou n'en oublie pas pour autant les festivités traditionnelles ! en commençant par la « **Fête de la musique** » le samedi 20 juin sur la place du village avec orchestre de musique populaire, le même que l'année dernière, fanfares et buvette. La « **Fête des vieux métiers** » aura lieu le 9 Aout. Elle gardera son caractère traditionnel établi depuis 10 ans avec quelques innovations surprenantes. A ce propos, je voudrais relancer un appel à toutes les bonnes volontés du village pour aider à assurer les divers chantiers que les préparatifs imposent : estrades, fermes dans le pré du château, chapiteaux pour les repas, etc... Je sais que je peux compter sur vous tous pour que cette première fête organisée par Marilou soit un succès. Nous afficherons les lieux de rendez-vous fin Juillet dans l'aquarium. Mais j'en appelle aussi à tous ceux, artisans, commerçants, particuliers qui ont un savoir-faire et qui veulent bien le faire connaître. Marilou veut une fête des vieux métiers du siècle passé, le XXème. Ce n'est pas si vieux et pourtant... tant de gestes ont été oubliés. Merci à tous de penser à ce qu'il pourrait montrer ou apprendre aux autres et de le faire savoir à Marilou pour l'organisation matérielle. L'adresse postale du Comité des fêtes est à la Mairie. Le 14 Aout au soir, un « **concert classique** » aura lieu en notre église pour présenter des compositeurs auvergnats. Il s'agit d'un concert très original avec des artistes de grands talents et le prix de l'entrée reste modique pour la qualité attendue. Le 23 Août enfin, la « **Course de côte** » devrait clore notre saison touristique. Un beau programme, vraiment en perspective !!!

Départ à la retraite de notre médecin Jacques Chataing

En cette soirée du 11 Avril, la salle des fêtes a réuni près de 150 personnes du village pour honorer notre médecin Jacques Chataing. Après une présentation humoristique, peu médicale malgré l'affiche d'annonce, la lecture d'un chapitre du Docteur Knock de Jules Romains et quelques annonces personnelles, la soirée s'est déroulée dans une ambiance de très chaude affection pour celui qui s'est occupé de nous sans relâche et sans rechigner depuis plus de 35 ans. La tirelire qui a recueilli vos dons à la Mairie depuis 1 mois, nous a permis de lui offrir un séjour pour deux personnes dans un château de prestige, une bouteille d'un excellent whisky de l'île d'Islay et une carte cadeau à la FNAC autour d'un gros gâteau lui souhaitant une joyeuse retraite . Un bouquet a aussi été remis à Claudette. Il faut remercier tous

ceux qui ont participé à cette fête bien méritée et surtout, tous ensemble, remercier Jacques à qui l'on souhaite une longue vie de repos bien mérité.

Informations diverses

- Nous vous rappelons que le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** (PLUI) de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance a été déposé et qu'il est consultable en Mairie par l'ensemble de la population. En Mai ou Juin, une enquête publique sera menée par l'agent enquêteur pour recevoir toute vos requêtes et répondre à vos questions, ce qui pourrait permettre une dernière fois de le modifier avant validation définitive pour les 5 à 10 ans à venir. Nous vous préviendrons des dates de l'enquête publique dans le bulletin municipal
- Nous vous rappelons dans la dernière page de ce bulletin, que la permanence de **l'Assurance Maladie** à Viverols a été supprimée sur décision de sa direction générale et contre l'avis du Conseil Municipal dont vous lirez la motion de désaccord dans le prochain compte-rendu du Conseil Municipal. Cette affiche nous a été envoyée pour publication dans le bulletin municipal.
- L'étude concernant le **réseau d'assainissement collectif** et ses éventuelles extensions doit être revue à la baisse. Cette compétence est désormais du ressort de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance. Ainsi, le hameau de la "Gaillarderie" pourrait être sorti de la zone à raccorder à l'assainissement collectif de Viverols. En matière d'assainissement non collectif, nous rappelons qu'en cas de « point noir » recensé par le SPANC, Service Public d'Assainissement Non Collectif, ou si vous avez noté un dysfonctionnement de votre installation, une demande d'aide financière pour travaux de réhabilitation, peut être transmise au SIVOM d'Ambert. Tout travail de réhabilitation doit faire l'objet d'une validation par le SPANC, au stade de l'étude puis de la réalisation.
- **Petite annonce** : La maison de retraite de Viverols souhaite faire fleurir ses abords par les pensionnaires. Si vous avez des graines ou bulbes non utilisés, vous pouvez les leur amener.

Enquête sur l'Ambroisie

L'Ambroisie, qui est arrivée en 1860 du Canada et qui est présente dans notre région à Thiers, Olliergues ainsi que dans la Loire, est une plante fortement allergisante (trois fois plus de personnes sont allergique depuis 25 ans et 20% de la population est allergique). Elle impose une lutte individuelle et collective coordonnée sur notre commune par Arthur Georget qu'il faut prévenir avant arrachage car il doit remplir un cahier des charges pour répertorier le nombre d'ambroisie présente. Pour les personnes allergiques (rhume des foins et autres allergies), il est interdit de la toucher. Elle doit être éliminée par arrachage (mettre des gants) ou par fauche à 10 cm de préférence avant floraison, fin juillet répété fin août. Si elle est en floraison ou en graine il faut la détruire par le feu (après arrachage) pour éviter que les graines restent au sol. Si elle est en pollen, il faut mettre un masque à particule fine et une combinaison jetable. Une fois l'ambroisie

arrachée, il faut jeter votre combinaison et bien vous laver les cheveux pour ne pas garder du pollen dessus.

Elle pousse de préférence sur des terrains sans couvert végétale comme les remblais et chantiers, les terres à l'abandon, les lotissements et dans les cultures à partir d'avril. Les graines d'ambrosie peuvent être en dormance entre 10 ans et 50 ans. Un seul plant peut produire jusqu'à 6000 graines.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites suivant : www.ambrosie.info ou www.pollens.fr

Quelques photographie de l'Ambrosie, à différents stades de son développement vous sont présentées :

Germination : A sa naissance, l'ambrosie montre deux cotylédons arrondis puis deux vrais feuilles, opposées, d'un beau vert franc, découpées en 3 à 6 folioles.



Morphologie de la plante adulte : photographies de la feuille (1), tige (2), fleur(3), fruit appelé akène(4). Chaque akène contient une graine.



